

Atelier 6 :

Points communs et points spécifiques des services au regard des différentes présentations ?

Qu'est-ce qui fait spécificité et communauté d'approche interservices ?

Animateur : Nathalie Petri

Rapporteur : Pierre Constans

Sur la base des principes directeurs retenus par la présentation de Didier MAUGER, spécificité et points communs mis en évidence par les échanges d'expériences des professionnels :

1. « C'est l'enfant qui est accompagné en priorité », d'où nécessité d'installer une relation de confiance pour un soutien à la parentalité. En travaillant avec les deux parents autant que possible.
2. Spécificité et diversité des services au niveau de l'accueil : le processus d'accueil est différent selon les services mais dans tous les cas, les parents sont au centre du dispositif.
3. Liste d'attente : au CMPP, plus de 100 enfants en attente. Pas de liste au SAAAS et au SSEFS.
4. Synthèses avec la famille : au SESSAD mais pas au CMPP, bien qu'au SESSAD elles ne soient pas réalisées systématiquement, par choix de l'équipe.
5. Globalement dans tous les services, la mise en place de l'accompagnement spécifique à la parentalité s'articule autour de différents accompagnements : une thérapie familiale, la guidance parentale et sur le groupe fratrie, groupe mères - enfants lorsque c'est le cas. Au SESSAD la spécificité de l'accompagnement se réalise « à domicile », au sens large du terme.
6. Selon le type de handicap, les équipes de tous les services constatent que les parents sont le plus souvent centrés sur la scolarité et moins ou pas sur les soins notamment au SSEFS et au SAAAS. Changement particulièrement constaté lors du passage entre le SAFEP et le SAAAS/SSEFS.
7. Chaque service fait le constat que l'interdisciplinarité est souvent confondue avec la pluridisciplinarité : ce n'est pas parce que plusieurs spécialistes de disciplines différentes sont réunis pour travailler avec les parents, qu'il y a interdisciplinarité. Il faut s'efforcer de travailler en interdisciplinarité.

L'établissement Chantemerle contribue au soutien à la parentalité, sans plateau technique spécifique médico social, dans un temps limité mais fort (5 jours et plus), par l'accueil de séjours scolaires avec nuitées et l'accueil de séjours vacances où l'enfant séparé de la famille est pris en charge 24h/24 par une équipe d'encadrement et de soins (assistante sanitaire) : substitution, suppléance, soutien à l'enfant etc....

Chaque service présenté ce 23 janvier se caractérise par sa spécificité et contribue à une approche interservices commune.